



**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 novembre 2021 à 20 h**

L'an deux mil vingt et un, le premier septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

**ABSENTES EXCUSEES** : Madame Laëtitia PLASSIARD (pouvoir à Monsieur Eric GUILLAUD), Monsieur Christophe VAGLIO (pouvoir à Monsieur Ismaël BRAHIMI),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Benjamin REGIS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'adhésion de la commune au contrat cadre de prestations sociales du CDG38 ; proposition acceptée à l'unanimité.

**1. DELIB.2021-06-41 DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU TERRITOIRE D'ENERGIE 38 (TE38) POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES MOUILLES-PROGRAMME 2022**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants, sont prévus Chemin des Mouilles, en 2022. Ils débiteront par l'enfouissement des réseaux, puis commenceront les travaux liés à la gestion des eaux de ruissellement suivis de la mise en place des trottoirs et des aménagements de sécurité. Enfin la mise en forme du nouveau tapis sera faite à l'issue de toutes les autres interventions.

Cet aménagement rentrera en compte dans le budget prévisionnel de l'année 2022. Il est rendu possible grâce à plusieurs subventions et dotations versées par l'Etat, le département et la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

- L'enfouissement des réseaux électriques est financé à 100% jusqu'à 80 000€ puis à 50% au-delà.
- L'enfouissement des réseaux téléphoniques est financé à hauteur de 12€/mètre linéaire.
- Les aménagements de sécurité (trottoirs, chicanes, plateaux surélevés, aménagement de carrefour,...) sont financés jusqu'à 50%.

Le projet se décline en deux tranches :

- De l'intersection du Chemin des Mouilles et de la Route du Pontet jusqu'au virage à angle droit - réalisation 2022
- Du virage jusqu'à l'intersection du Chemin des Mouilles et de la Route du Maçon - projet à l'étude, à programmer.

Concernant les travaux sur réseaux électriques, la Commune souhaite confier à TE38 l'intégralité des travaux d'éclairage public, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage faisant l'objet d'une convention, dans les conditions ci-après :

- Programme
  - o Le programme de l'opération consiste à
    - Fourniture et pose de 17 ensembles mâts/crosses/luminaires
- Enveloppe financière
  - o Le montant de l'opération (étude et travaux d'éclairage public) est estimé à 32 278 € TTC, incluant la rémunération du mandataire
- Mode de financement

- La Commune s'engage à assurer le financement de l'opération (étude et travaux d'éclairage public) selon le montant estimatif stipulé dans la convention pour un montant restant à charge de la Commune estimé à 25 148.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions,

**APPROUVE** le contenu de la convention et le principe de financement

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec TE38

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **2. DELIB.2021-06-42 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR)**

Monsieur le Maire rappelle que l'AFR assume, par délégation, la gestion du périscolaire, compétence obligatoire de la Collectivité.

Le contexte sanitaire actuel, n'a pas permis aux bénévoles d'organiser autant de manifestations que les années précédentes et l'association souffre de la perte de ces recettes.

C'est pour cette raison qu'elle fait appel à la Commune pour financer deux équipements à renouveler : une imprimante d'une valeur de 538.80 € TTC et un aspirateur d'une valeur de 299.00 € TTC soit un montant total de 837.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** le principe de voter une subvention exceptionnelle à l'AFR

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce de nature administrative ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **3. DELIB.2021-06-43 AVENANT MNT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui permet aux agents de la Collectivité de bénéficier d'une protection sociale en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

La MNT a émis un avenant augmentant le taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celui-ci passe de 1.40 % (01/01/2021) à 1.54 %.

La Collectivité participe à hauteur d'1/3 de la cotisation.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de participation de la Collectivité à 1/3 soit :

- 0.51 % à la charge de la Commune

- 1.03 % à la charge des salariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par la MNT

## **4. DELIB.2021-06-44 CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES 2022**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents et d'en définir librement les modalités.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 février 2021, a décidé par délibération n°2021-01-09 de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat cadre de prestations sociales -offre de titres restaurant et a acté par délibération du 19 mai 2021, le principe des chèques déjeuners version papier

Le contrat actuel prenant fin le 31 décembre 2021, un appel d'offres a été organisé afin de proposer des prestations similaires et en continuité aux collectivités déjà adhérentes.

A l'issue de la procédure de consultation, deux prestataires ont été retenus

- Lot 1 : SODEXO pour les chèques déjeuners version papier
- Lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuners version dématérialisée (carte)

Monsieur le Maire propose :

- d'adhérer au contrat cadre mutualisé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans
- de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 6 €
- de fixer la participation de la Commune à 50 % de la valeur faciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

## 5. DELIB.2021-06-45 TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ DU SAMEDI

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 décembre 2020 et plus particulièrement la partie concernant la tarification du marché. Il avait en effet été acté un paiement forfaitaire annuel sur une base de 46 semaines. Or, plusieurs commerçants ne viennent que ponctuellement. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de supprimer le forfait annuel et de facturer chaque commerçant au tarif journalier, en fin d'année, et ce dès l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** cette proposition

**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette règle, à compter de l'année 2021.

## 6. DELIB.2021-06-46 TARIFICATION DU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 09 décembre 2020 renouvelant le tarif du jardin du souvenir à 150 €.

Le jardin du souvenir permet la dispersion des cendres. Elle est soumise à autorisation du Maire de la Commune. Elle est la plupart du temps gratuite ou quasiment gratuite ; la somme demandée correspond en général au prix de la plaque, fournie par la Mairie, qui permet d'identifier le disparu et qui est remise à la famille. Monsieur le Maire propose de fixer la somme à 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** cette proposition

**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette règle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 7. COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Interventions de Monsieur le Maire

- L'implantation de feux tricolores à l'intersection de la Route de Lyon, du Chemin du Liatet et du Chemin du Replat est en cours
- La gestion des eaux pluviales qui ruissellent jusque dans le bâtiment de Golden Villa sera exécutée avant la fin de l'année
- Le problème des eaux de ruissellement Chemin du Vard, Chemin de la Maigrière et Chemin de Chatanais sera traité prochainement

### ➤ Commission Voirie-Réseaux : rapporteurs Monsieur Alain Vincent

- Monsieur Alain Vincent rappelle le tour des voiries communales, prévu le dimanche 07 novembre
- Cimetière, en prévision
  - Construction de marches
  - Pose d'un bac à déchets verts
  - Agrandissement du columbarium

### ➤ Commission Urbanisme/Bâtiments communaux : rapporteur Monsieur René Balmain

- City-stade
  - Monsieur René Balmain informe l'Assemblée que le city stade est en service
- Musée/Ancienne Poste
  - Les projets sont à l'étude
- Travaux Ecole, sachant que le plan école du Département subventionne les communes à hauteur de 35 %
  - Vérification électrique
  - Reprise des sols de 3 classes
  - Réfection appuis de fenêtres
  - Pose de stores dans la coursive
  - Installation d'un panneau de basket dans la cour

- **Commission Communication** : rapporteur Madame Françoise Poncet
  - Bulletin municipal
    - 23 artisans/commerçants ont répondu pour insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal (50 € l'encart)
    - Ils manquent encore quelques articles
    - La mise en impression est prévue début décembre pour une distribution dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre
  - Madame Françoise Poncet et Monsieur le Maire ont participé à une formation sur les stratégies de communication
    - Information importante : il faut cibler les publics et communiquer différemment selon les réseaux utilisés
    - Madame Nadège Pesse précise que la gestion des réseaux est primordiale afin d'éviter les débordements
  
- **Commission Scolaire** : rapporteur Monsieur Eric Guillaud
  - Le nombre d'élèves a diminué significativement à 190 enfants scolarisés à La Bâtie
  - Le protocole sanitaire est le même que celui pratiqué à la fin de l'année scolaire, notamment les entrées décalées
  - Suite à la demande de casques anti-bruit, la Commission a opposé un refus, arguant que la mise au calme d'un ou plusieurs enfants est de la compétence des animateurs et qu'en cas d'impossibilité, ceux-ci peuvent suggérer aux familles concernées, une visite chez le médecin
  - Deux sièges sur trois, fournis aux ATSEM, ne conviennent pas. Ils sont trop hauts et doivent être changés
  - Le PEdT (Plan Education du Territoire) élaboré et signé en 2019 est à renouveler avant le printemps 2022.
  - Le service des repas au restaurant scolaire continue dans la même version : 6 enfants/table. Il est régulièrement nécessaire de mettre en place 3 services
  
- **Commission Projets de Village** : rapporteur Madame Edith Chambaz
  - Nettoyage de la Commune
    - Cette action a connu un franc succès grâce entre autres à la publicité
    - La quantité de déchets a diminué par rapport aux années précédentes
    - Le CCAS offrait 50 € d'aide au code de la route, à tout jeune participant entre 15 et 17 ans
      - 2 inscrits ne sont pas venus
      - 1 jeune non inscrit a participé à la matinée
  - Conférence Hypnose
    - 27 personnes présentes
    - La soirée a été élargie, pour les personnes le souhaitant, à une visite guidée du Musée et l'Association des Amis de la Soirie proposait une exposition temporaire
    - D'autres conférences sont prévues en partenariat avec le Musée
  - Ateliers numériques
    - Ils devraient débiter en février 2022
    - Ils pourraient s'organiser autour de 5 ateliers de 6 personnes avec leur matériel
    - Une demande de subvention a été déposée auprès du Département. Cette subvention peut être accordée dans le cadre de l'intégration au numérique des plus de 60 ans. Cependant, l'offre sera élargie aux moins de 60 ans mais ne sera pas aidée financièrement
    - Ces ateliers seront organisés dans l'ancienne cantine et seront conduits par un animateur spécialisé
    - Il pourra être envisagé de mettre en place des échanges ados/parents sur le cyberharcèlement
  - Le 11 Novembre célébrera le centenaire du Monument aux Morts avec la participation des enfants de l'école. Une déviation sera mise en place par mesure de sécurité (5 personnes seront nécessaires). Il serait souhaitable qu'une personne se charge de la sono
  - Le 10 novembre se déroulera le cross de l'USEP, association sportive de l'école. Le parcours sera sécurisé par des barrières ; 3 élus sont mobilisés pour assurer la sécurité des participants
  - Une nouvelle adresse mail a été ouverte à destination des associations :

- associations@batie-montgascon.com
- elle a pour but de rassembler les questions des associations notamment concernant :
  - la location des salles
  - les dossiers de projets pour l'obtention de subvention...

➤ **Intervention de Monsieur le Maire**

- PLUi : Conseil Communautaire du 04 novembre
  - Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Bâtie a émis un avis favorable à l'arrêt du PLUi, par délibération du 06 juillet 2021. Une commune a voté contre ce projet qui est remis au vote du Conseil Communautaire du 04 novembre
  - Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il votera contre, non sur l'arrêt du projet mais sur la méthode employée. En effet, la CCVDD soutient depuis 2020 qu'il faut opposer des sursis à statuer sur tout projet susceptible de changer de zonage alors que la synthèse stipule que le PLU communal continue à s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLUi
  - Le PLUi pourrait être opposable en avril voire décembre 2022, ce qui met la Commune en difficulté par rapport à des sursis à statuer opposés à des demandes d'urbanisme qui seront caduques en janvier 2022 et dont les projets pourront voir le jour
- Elections
  - Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022
  - Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022
  - Monsieur le Maire demande à chacun de se rendre disponible pour faciliter les opérations de vote qui seront organisées dans la Salle d'Animation
- Club de foot
  - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Megarus, joueur de foot est décédé d'une crise cardiaque sur le stade Renodel, le 24 novembre dernier
  - Un soutien psychologique a été proposé à l'ensemble des membres de l'association qui n'a pas souhaité en bénéficier
  - la réfection du vestiaire où s'est déroulé le drame semble être acceptée par tous

**Prochaine réunion du Conseil Municipal**

- Elle est prévue le jeudi 16 décembre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 <sup>er</sup> adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 <sup>ème</sup> adjoint	René BALMAIN 3 <sup>ème</sup> adjoint
Françoise PONCET 4 <sup>ème</sup> adjoint	Eric GUILLAUD 5 <sup>ème</sup> adjoint	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE
Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO Excusé	Sonia ROUSSEAUX	Laëtitia PLASSIARD Excusée

Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET	Benjamin REGIS
Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD		